

COMMUNIQUÉ IBERIA

Chers partenaires, aimable clientèle

Nous vous prions de noter quelques modifications faites par les autorités Espagnoles pour tout passager à destination de l'Espagne à compter du 07 Juin 2021 :

1. Sont autorisés à entrer en Espagne les citoyens de l'Union européenne et les membres de leur famille (famille des citoyens communautaires) ainsi que Les résidents habituels dans l'Union européenne, les États associés Schengen, Andorre, Monaco, Le Vatican (Saint-Siège) ou Saint-Marin qui se rendent dans ce pays, sur présentation de pièces justificatives et les titulaires d'un visa de long séjour délivré par un État membre ou un État associé Schengen qui se rendent dans ce pays.
2. Sont aussi autorisées à entrer en Espagne les personnes appartenant aux exceptions que vous pouvez trouver dans le lien

<http://www.exteriores.gob.es/Consulados/DAKAR/es/Consulado/Paginas/Articulos/07-06-2021-NOT01.aspx>

3. Il est obligatoire de présenter un test PCR négatif ou **un test antigènes négatif**, qui devra être fait **48 heures** avant l'arrivée en Espagne.
4. Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas besoin du test.
5. Les personnes vaccinées n'ont pas besoin du test. Elles doivent avoir reçu la deuxième dose au moins 14 jours avant leur arrivée sur le territoire espagnol et porter le carnet de vaccination officiel.
6. Les nationaux du Sénégal qui ont reçu le vaccin pourront voyager avec un visa touristique ou d'affaires. Ils doivent avoir reçu la deuxième dose au moins 14 jours avant leur arrivée en Espagne et porter le carnet de vaccination officiel.

NB : Il est obligatoire de remplir le formulaire online d'entrée en Espagne et de recevoir le code QR pour l'entrée, en allant à l'adresse www.spth.gob.es. Vous pouvez obtenir un numéro de siège en faisant votre check-in online via la web www.iberia.com avant d'arriver à l'aéroport.